



Section académique du SNES-FSU de Nantes CA Académique du 14 mars 2023

Contexte général

La mobilisation contre la réforme des retraites ne faiblit pas après les journées de grèves et de manifestations des 19 et 31 janvier, 11 et 16 février, et 7 et 8 mars (journée de grève féministe réussie). Samedi 11 mars, plus d'un million de personnes ont exprimé, dans les rues, leur opposition à la réforme des retraites. L'ampleur de la contestation ne diminue pas : le projet gouvernemental d'allongement de la durée de cotisation et de report de l'âge légal du départ à la retraite est massivement rejeté. En effet, cette réforme aurait pour conséquence de transformer nos deux meilleures années de retraite en deux pires années de travail. Si seuls quelques établissements scolaires sont entrés dans un mouvement de grève reproductible, plusieurs secteurs (énergie, SNCF, ramassage des ordures ménagères, ports et docks...) ont décidé de cette modalité pour poursuivre la lutte contre cette réforme. La pétition intersyndicale a recueilli plus d'un million de signatures, ce qui est largement suffisant pour que le parlement s'en saisisse. Malgré un tel niveau de mobilisation, le Président Macron a opposé une fin de non-recevoir à la demande de l'intersyndicale d'une rencontre urgente au motif que « *Le gouvernement est, comme il l'a toujours été, à [leur] écoute pour avancer dans le dialogue.* » Il préfère l'entêtement et le passage en force sous couvert de respect du processus législatif en cours. Le gouvernement déclare que sa porte est ouverte aux organisations syndicales, alors qu'il n'a programmé aucune rencontre avec elles. La majorité présidentielle semble miser sur un affaiblissement du mouvement à l'issue de l'examen du texte par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Or, l'unité de l'intersyndicale et l'ampleur de l'opposition à ce projet de réforme doivent nous convaincre qu'un retrait de ce projet et que l'instauration d'autres mesures de financement des retraites sont possibles. Il nous faut poursuivre les actions engagées (tractages notamment) pour élargir le mouvement et l'amplifier en organisant la grève dans la durée. **La section académique du SNES-FSU rappelle qu'elle peut aider financièrement les collègues grévistes qui en auraient besoin (se renseigner auprès de la section académique pour connaître les modalités).**

« Pacte » et rentrée 2023

La réflexion menée par le ministère autour du socle et du pacte ouvre la voie à une transformation radicale du système éducatif et des établissements... D'un côté le socle, dans ce qu'il propose à la fois en terme d'enveloppe et de modalités, ne répond absolument pas de manière satisfaisante à l'ampleur de la revalorisation qu'il conviendrait de proposer pour nos métiers. Il n'y a aucune augmentation indiciaire ni réécriture de nos grilles. Les montants alloués via notamment l'ISOE et les indemnités ne compensent absolument pas les pertes de pouvoir d'achat enregistrées par nos professions sur les dernières décennies. Les mesures d'aménagement de carrière proposées ne semblent pas de nature à empêcher un effet de plateau très préjudiciable ni à offrir des perspectives pour tou.tes lors de nos fins de carrière. De l'autre, le pacte, dans sa construction, fait primer des missions autres que celle d'enseigner et renvoie à un pilotage local sous la tutelle de chef.fes d'établissements considérablement renforcés dans leurs prérogatives. Il s'agit d'un pacte faustien dans lequel, des personnels, qui seraient pour l'instant volontaires, s'enfermeraient eux mêmes, libres de choisir les briques et le nombre de briques avec lesquels elles et ils souhaiteront s'étourdir dans l'espoir erroné de gagner plus. Il s'avère que, si celles-ci et ceux-ci travailleront effectivement bien plus en acceptant d'accomplir diverses missions telles que des remplacements de courte durée, des heures du dispositif devoirs-faits, de rogner leur temps en acceptant des "vacances apprenantes", etc ... elles et ils verront leur taux de rémunération généralement en pâtir surtout au vu du surcroît de tâches effectuées. **Le SNES-FSU s'efforcera d'expliquer toute la nocivité du pacte qui n'est donc absolument pas une revalorisation de la profession mais bien au contraire une nouvelle atteinte à nos métiers.**

Dans ce contexte, le pacte devant lui aussi être mis en oeuvre pour septembre et alors que notre académie va encore voir la perte de 40 ETP, la préparation de la rentrée 2023 s'annonce extrêmement difficile. Plusieurs points, tels que la fermeture/transfert de la cité scolaire Quéral à Pontchâteau, la situation de nombreuses classes bilangues en allemand dans l'académie, le manque criant et continu d'AESH, ne sont pas de nature à offrir des perspectives réjouissantes pour la rentrée prochaine.

Collège

Avec l'annonce de la suppression de la technologie par voie de presse, le ministre a renoué avec les pratiques de son prédécesseur... Cette annonce, qui a surpris et pris de court les personnels concernés, a entraîné une large contestation : pétition des associations de professeur.es de technologie (38 900 signatures), expression unitaire des organisations syndicales, motions dans les Conseils d'Administration de collège. Le ministère présente le 16 mars au Conseil

Supérieur de l'Éducation une modification de l'arrêté de 2015 définissant la grille horaire de Sixième avec 3 heures pour SVT et physique-chimie. L'heure de français-mathématiques et l'accompagnement aux devoirs, qui deviennent des dispositifs obligatoires pour les élèves, sont présentés comme des enseignements complémentaires. **Le SNES-FSU s'oppose à ces modifications qui compliquent l'organisation des enseignements au collège et diminuent le contenu de l'enseignement scientifique reçu par les élèves.** Quant aux nouveaux dispositifs déjà expérimentés, leur mise en oeuvre n'a fait l'objet d'aucun bilan permettant d'en voir l'utilité.

La situation des collègues de technologie mérite une vigilance accrue : **en cas de suppressions de postes, le SNES-FSU défendra les situations individuelles des collègues pour que les engagements du ministère et de la rectrice soient respectés. Il soutiendra les collègues qui se verraient imposer un complément de service dans une autre établissement ou la participation à l'heure de français-mathématiques en sixième pour consolider leur poste.**

Le Conseil Supérieur des Programmes, saisi en urgence, doit publier les ajustements du programme commun de SVT et physique-chimie après la suppression de la technologie en 6e à la rentrée. Un nouveau programme de technologie pour le cycle 4 est aussi en cours de rédaction : il devrait comporter une initiation au codage et un volet « découverte des métiers ».

Autre « nouveauté » imposée par le ministère : la « découverte des métiers ». Initialement prévue pour se dérouler sur une demi-journée hebdomadaire au cycle 4, le ministère se heurte à la difficulté de la mise en oeuvre d'un dispositif bien mal ficelé et qui ne correspond pas aux besoins des collégiens de 5e ! La DM représenterait seulement 52 heures en 3e (au lieu de 108h, soit 3h sur 36 semaines) avec un horaire moindre dans les autres niveaux. Rien n'assure que le dispositif hebdomadaire serait abandonné, même si le ministère semble pencher pour cette option (avec organisation massée, au choix de l'établissement). Les professeur.es de technologie seraient amené.es à intervenir dans ce dispositif, laissant de côté les Psy-EN sur un domaine dans lequel elles et ils ont toute légitimité à participer au profit des élèves compte-tenu de leurs compétences professionnelles. Ce dispositif risque également d'accroître les inégalités : certains collèges pourraient le mettre en place et d'autres non, pour maintenir les enseignements.

Lycée : épreuves de spécialité

La section académique SNES-FSU de Nantes rappelle sa **revendication d'une organisation du baccalauréat marquée par la fin du contrôle continu et le rétablissement des épreuves terminales, nationales et anonymes en juin. Elle rappelle que des préavis de grève courent durant ce mois de mars**, alors même que l'ensemble de l'organisation des lycées généraux et technologiques est tendue vers le bac et la clôture prochaine de Parcoursup.

La CAA du SNES-FSU de Nantes appelle à la grève des surveillances des EDS les 20 et 21 mars 2023.

SNU

Le gouvernement a annoncé la généralisation du SNU en 2026. Avant cette date, cette mesure devrait concerner plusieurs départements (Cher, Hautes Alpes, Vosges, Finistère, Dordogne et Var) où il deviendrait obligatoire pour les élèves de seconde dès la rentrée 2023. A la clé, deux semaines en « séjours de cohésion » vers des centres de SNU et sur le temps scolaire. Il s'agit donc de supprimer deux semaines de cours en seconde et de consacrer jusqu'à 2 milliards par an ! **Le SNES-FSU exige l'abandon du SNU.** Les jeunes ont besoin d'école, pas d'un dispositif de domestication au profit d'un projet politique qui vise une fois de plus à affaiblir l'Éducation nationale.

Action

- **La CA Académique du SNES-FSU de Nantes appelle à participer à la journée de grève du 15 mars 2023 et aux actions prévues contre la réforme des retraites. Elle soutient les sections départementales de la FSU qui appellent à reconduire la grève au lendemain du mercredi 15 mars, notamment le jeudi 16 mars.**

- **Elle appelle à la grève des surveillances des EDS les 20 et 21 mars 2023.**

- **Elle soutient et s'associe aux actions des secteurs en grève reconductible.**

- **Elle rappelle son opposition à la réforme de la voie professionnelle dans son ensemble.**

Texte adopté à l'unanimité des présent.es